



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Mercredi 20 Mai 2020**

OBJET: Affectation du résultat 2019 – Budget Principal et Budget Annexe CFME

N°20-20

Président
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 20 mai, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h00 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Validation du principe d'un groupement de commande avec la CTM pour l'achat de masques et d'équipements de protection individuelle dans le cadre du COVID 19
2. Vote du Compte Administratif 2019 - Budget Principal
3. Vote du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe CFME
4. Vote du Compte de Gestion 2019
5. Affectation du résultat 2019
6. Budget Primitif 2020 (Budget Principal et Budget Annexe)
7. Validation du nouvel organigramme
8. Liste des marchés conclus en 2019 (information)
9. Présentation des rapports d'activités du PNM (information)
10. Attribution d'une prime indemnité spécifique de service
11. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 16
Pouvoirs : 8
Absents, excusés : 29

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, B. BIROTA, L. ADENET, G. COUTURIER, R. MARTINE, MME MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), M. C. DACHIR (Marin), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit), M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce), M. C. PALIN (Trinité)

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

Ont donné procuration :

CTM: Mme M. PLANTIN à Mme M-F. TOUL

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à M. J. LERIGAB, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. MARTINE, Mme A. DESLANCES (Rivière-Salée) à Mme J. DIALLO, Mme M-H. BAUR (Robert) à M. B. BIROTA, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à M. L. ADENET

Etaient absents :

CTM: MM. F.CATHERINE, F. LORDINOT, D. LOUIS-REGIS, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MMES C. BAURAS, K. BERNABE, J. DULYS-PETIT, M-L. LESDEMA

Communes : Membres titulaires : M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme N. LITTRE (Gros-Morne), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets)

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés :

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), Mme V. MATIME (Marigot), M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

Assistaient à la réunion :

Invités : M. Jean-Paul MANZANO, Comptable Public

M. J. VILLERONCE, DGS, Mme M-A. JOSEPH, assistante en charge de la gestion des instances, M. C. CHAPEL et M. A. GROS-DESORMEAUX, techniciens en informatique du PNM.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** L'article L.16-12-12 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant la date du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion afférent à l'exercice N-1 au 30 juin de l'année N ;
- Vu** La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19;
- Vu** L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 ;
- Vu** L'extrait de délibération n°20-17 en date du 20 mai 2020 portant vote du Compte Administratif 2019 en accord avec le Compte de Gestion 2019 pour le Budget Principal ;
- Vu** L'extrait de délibération n°20-18 en date du 20 mai 2020 portant vote du Compte Administratif 2019 en accord avec le Compte de Gestion 2019 pour le Budget Annexe CFME ;
- Vu** Les résultats ci-après de l'exercice 2019 ;

Considérant le résultat de clôture de la gestion 2019 pour le Budget Annexe CFME ;

Section	RESULTAT 2019- CFME						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2019	Résultat 2018	Résultat de clôture 2019
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	823 885,00 €	505 995,76 €	823 885,00 €	622 713,29 €	116 717,53 €	84 154,50 €	200 872,03 €
Investissement	359 562,00 €	60 346,47 €	359 562,00 €	10 477,40 €	- 49 869,07 €	129 453,68 €	79 584,61 €
Total cumulé	1 183 447,00 €	566 342,23 €	1 183 447,00 €	633 190,69 €	66 848,46 €	213 608,18 €	280 456,64 €

Il convient d'affecter les résultats comme suit :

- Section de fonctionnement 002 : Résultat reporté : 200 872,03 €
- Section d'investissement 001 : l'excédent 2018 est inscrit pour 79 584,61 €

Considérant le résultat de clôture de la gestion 2019 pour le Budget Principal ;

Section	RESULTAT 2019 - Budget Principal						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2019	Résultat 2018	Résultat de clôture 2019
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	10 131 190,00 €	7 757 898,15 €	10 131 190,00 €	7 619 099,53 €	- 138 798,62 €	- 292 446,18 €	- 431 244,80 €
Investissement	9 510 749,00 €	1 886 734,23 €	9 510 749,00 €	681 281,96 €	- 1 205 452,27 €	4 333 807,71 €	3 128 355,44 €
Total cumulé	19 641 939,00 €	9 644 632,38 €	19 641 939,00 €	8 300 381,49 €	- 1 344 250,89 €	4 041 361,53 €	2 697 110,64 €

Il convient d'affecter les résultats comme suit :

- Section de fonctionnement 002 : Résultat reporté : - 431 244.80 €
- Section d'investissement 001 : l'excédent 2019 est inscrit pour 3 128 355.44 €

Sur proposition du Président et après avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité Syndical

Article 1

Approuve l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il ressort de la gestion 2019 pour le Budget Principal et le Budget Annexe CFME.

Article 2

Décide d'intégrer ces résultats au Budget Primitif de l'exercice 2020.

Article 3

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 20 Mai 2020

Le Président,

Louis BOUTRIN



